PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 octobre 2018, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : aucune

EST AUSSI ABSENT : monsieur Jean-François Meilleur

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Cindy Dubuc, directrice adjointe du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-016-10-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
4. Affaires en cours
   4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
   <u>Service du secrétariat général et des communications</u>
   6.1. Démission de commissaires / Processus de nomination
   6.2. Rémunération des commissaires / Nouvelle mesure fiscale fédérale
   <u>Service de l'organisation scolaire</u>
   6.3. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Modification de la période visée et de la fréquence de la révision
   <u>Service des ressources financières</u>
   6.4. Modifications aux encadrements financiers 2018-2019
7. Points d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
    12.1. Parole aux commissaires-parents
    12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-017-10-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Démission de commissaires / Processus de nomination

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant la démission des commissaires suivants :

- Madame Carole Vigneault, circonscription numéro 8 (Saint-Bruno-de-Montarville);
- Monsieur Christian Huppé, circonscription numéro 9 (Chambly);
- Madame Josée Bissonnette, circonscription numéro 11 (une partie de Boucherville);

Considérant que ces trois démissions seront effectives le mercredi 7 novembre 2018, soit quatre ans après la dernière élection scolaire générale tenue le 2 novembre 2014;

Considérant la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* (2018, chapitre 15), adoptée le 6 juin 2018, qui prévoit que l'élection scolaire générale qui devait se tenir le 4 novembre 2018 est reportée au 1er novembre 2020 et que dans l'intervalle, une vacance à un poste de commissaire est comblée par le conseil des commissaires, plutôt que par la tenue d'une élection partielle;

Considérant que le Comité de parents sera consulté;

C-018-10-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De mandater la secrétaire générale afin de diffuser un avis public faisant état des postes à pourvoir et de la façon de présenter une candidature;

De fixer au vendredi 9 novembre 2018 à 16 heures, la date et l'heure limite pour présenter une candidature;

De procéder à une nomination lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge, présidente, remercie les trois commissaires démissionnaires pour leur apport au Conseil au cours des quatre dernières années.

6.2 Rémunération des élus scolaires / Nouvelle mesure fiscale fédérale

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'intention du gouvernement fédéral de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que la rémunération versée aux membres des assemblées législatives provinciales et territoriales, à certains conseillers municipaux ainsi qu'aux commissaires des commissions scolaires, soit imposable à 100 % et non plus aux deux tiers;

Considérant que ces modifications doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2019;

Considérant que l'imposition aux deux tiers vise à compenser les élus pour les dépenses qu'ils encourent dans le cadre des activités de représentation auxquelles ils participent dans le cadre de leurs fonctions, notamment en soirée et les fins de semaine;

Considérant que le projet de loi C-44, qui modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu*, accorde du temps aux organisations touchées afin qu'elles réajustent la rémunération de leurs élus, dans le but de tenir compte de ces nouvelles règles d'imposition;

Considérant que c'est le Gouvernement du Québec qui fixe l'enveloppe maximale de rémunération des élus scolaires, et que le Décret numéro 753-2018, adopté le 13 juin 2018 et publié le 4 juillet 2018, qui établit cette enveloppe pour l'année scolaire 2018-2019, ne prévoit pas un tel réajustement;

Considérant la demande de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCS) au ministre Bill Morneau de reconsidérer cette décision afin qu'elle ne s'applique pas aux élus scolaires du Canada;

Considérant les démarches réalisées par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) auprès du ministère des Finances du Canada et auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC);

Considérant que la rémunération annuelle moyenne des élus scolaires de la Commission scolaire des Patriotes est de 11 500 $ et qu'elle n'est en rien comparable à celle des élus fédéraux, provinciaux et municipaux;

C-019-10-18 Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil :

De demander au ministre des Finances, monsieur Bill Morneau, de modifier les dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* afin que les nouvelles dispositions, prévoyant que la rémunération des élus est imposable à 100 %, ne soient pas applicables aux élus scolaires;

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Finances du Canada, à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et aux députés fédéraux du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.3 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Modification de la période visée et de la fréquence de la révision

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'une commission scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves dans ses écoles, notamment la façon dont elle traite les demandes d'inscription si celles pour une école excèdent la capacité d'accueil de celle-ci;

Considérant que ce même article prévoit que ces critères doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves, mais n'exige pas que cet exercice soit fait de façon annuelle;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a fait le choix au cours des dernières années de réviser sa Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de façon annuelle, mais qu'il souhaite dorénavant le faire seulement lorsqu'il jugera nécessaire d'y apporter des modifications;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires se pencheront annuellement, lors d'une séance de travail, sur la nécessité de réviser ou non la Politique relative à l'admission et à l'inscription, et demeureront à l'écoute des commentaires pouvant être formulés au sujet de son contenu;

Considérant que la dernière version de cette politique a été adoptée le 5 décembre 2017 (résolution numéro C-050-12-17) et qu'elle porte le titre « Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019 »;

Considérant que cette politique prévoit qu'elle fasse l'objet d'une révision annuelle;

C-020-10-18 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

- Que la politique adoptée le 5 décembre 2017 (résolution numéro C-050-12-17) demeure en vigueur à compter du 1er juillet 2019, en supprimant le 2e paragraphe du chapitre 2, page 6, faisant référence à la révision annuelle de la politique, lequel se lit comme suit « *La présente politique fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est soumise à la consultation des différentes instances prévues dans la Loi sur l'instruction publique et elle est adoptée chaque année, qu'elle subisse ou non des changements.* »;
- Que son titre soit modifié à compter du 1er juillet 2019 pour porter le titre « *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* »;
- Que cette politique ne fasse plus l'objet d'une révision annuelle, mais qu'elle demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'une révision soit nécessaire.

Monsieur Christian Huppé demande le vote.

Votent pour : 14

Vote contre : 1

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Service des ressources financières

6.4 Modifications aux encadrements financiers 2018-2019

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2018-2019;

Considérant les modifications apportées depuis juin 2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux règles et paramètres budgétaires pour l'année 2018-2019;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du Comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation favorable du Comité de répartition des ressources sur les modifications proposées aux encadrements financiers 2018-2019;

Considérant la présentation faite au Conseil des commissaires;

C-021-10-18 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter les encadrements financiers 2018-2019 modifiés tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Activité des partenaires du Centre d'action bénévole de Boucherville en compagnie de la commissaire du secteur
- Débat des candidats à l'élection provinciale de la circonscription de Borduas
- Débat des candidats à l'élection provinciale de la circonscription de Montarville
- Conférence de Pasi Sahlberg de la Finlande « Une école efficace car équitable » organisée par l'École nationale d'administration publique et le Mouvement L'école ensemble
- Remise des chèques à des organismes locaux dans le cadre du Triathlon-Duathlon de Boucherville

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Lettre d'opinion dans le cadre de la campagne électorale – Les véritables enjeux de l'éducation publique
- Communiqué – Félicitations aux quatre députés de notre territoire

ACTIVITÉS CSP

- Rencontre avec les commissaires-parents en compagnie du vice-président, du directeur général et de la nouvelle directrice générale adjointe
- Spectacle-bénéfice Hommage à Pink Floyd dans le cadre des 50 ans de l'école secondaire De Mortagne en compagnie du vice-président
- Ouverture de la 9e année du Magasin du Monde de l'école secondaire De Mortagne en compagnie des commissaires du secteur
- Simulation d'un débat électoral par des élèves de l'éducation des adultes du Centre de formation du Richelieu de Saint-Bruno-de-Montarville en compagnie de la commissaire du secteur, madame Carole Vigneault

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Webinaire au sujet de l'action collective
- Commission permanente sur la mission éducative de la Fédération des commissions scolaires du Québec

— Rencontre du Conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie
— Présentation du projet de cadre de gouvernance de l'Instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative de la Montérégie aux présidentes et présidents ainsi qu'aux directrices générales et directeurs généraux
— Rencontre du Conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative de la Montérégie

CORRESPONDANCE REÇUE

Néant

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair rappelle la tenue de l'Assemblée générale du Comité de parents ce jeudi 4 octobre à 19 h 15. Tous les postes du comité exécutif ainsi que les postes de commissaires-parents sont en élection.

Monsieur Jean-François Lortie indique que l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage s'est tenue le 24 septembre. Cinq parents ont été élus afin d'être proposés au Comité de parents, dans le but d'être désignés pour siéger au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Josée Bissonnette souligne la tenue des 50 ans de l'école secondaire De Mortagne.

Madame Carole Vigneault participera à l'activité Chaîne de vie, le 14 octobre, au sein de l'équipe de l'École d'éducation internationale, au parc du Mont-Saint-Bruno.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-022-10-18 À 19 h 40, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____ _____

Présidente Secrétaire générale

CH/lc